

Règlement du concours – Rombouts Cachet D’or

1. ORGANISATEUR

Ce concours sans obligation d’achat est organisé par **Rombouts NV**, dont le siège social est situé à Antwerpsesteenweg 136, 2630 Aartselaar, Belgique, numéro d’entreprise **BE 0404.850.185**.

La participation au concours implique l’acceptation inconditionnelle du présent règlement ainsi que de toutes les décisions prises par Rombouts NV dans le cadre de cette action.

2. QUI PEUT PARTICIPER ?

a. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique résidant en Belgique et âgée de 18 ans ou plus.

Les mineurs peuvent participer uniquement avec l’autorisation préalable de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Chaque participant ne peut participer qu’une seule fois. En cas de plusieurs participations, seule la première participation enregistrée sera prise en compte.

La participation est entièrement gratuite et sans obligation d’achat.

b. Incompatibilités

Les membres du personnel de Rombouts NV, ainsi que leurs proches (conjoint(e), cohabitant(e) et parents au premier degré), sont exclus de toute participation.

Toute personne ne répondant pas aux conditions de participation perd automatiquement le droit au prix, sans aucune indemnité ni recours.

3. PÉRIODE

Le concours se déroule du **4 novembre 2025** au **15 décembre 2025** inclus.

Rombouts NV se réserve le droit de prolonger, suspendre ou mettre fin au concours en cas de force majeure ou de circonstances imprévues.

4. CONTENU ET DÉROULEMENT DU CONOURS

Le concours se déroule comme suit :

1. Rendez-vous sur la page de destination mentionnée dans la communication de Rombouts.
2. Trouvez le nombre exact d’emballages Rombouts Goudmerk cachés dans l’illustration.
3. Répondez à la question subsidiaire.
4. Complétez correctement et entièrement le formulaire de participation (nom, prénom, e-mail et autres données demandées).

Les participations incomplètes, erronées ou tardives seront considérées comme nulles.

5. LE PRIX

a. Description

Un (1) prix est à gagner : un **séjour bien-être pour deux personnes** au **Château des Thermes à Chaudfontaine**.

b. Valeur et conditions

Le prix est personnel, non transférable et ne peut être échangé contre de l'argent ou d'autres biens.

c. Utilisation du prix

Le prix doit être utilisé dans la période de validité fixée par le Château des Thermes.

d. Désignation du gagnant

Le gagnant sera sélectionné parmi les participants ayant indiqué le nombre exact d'emballages et dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche de la bonne réponse.

Le gagnant sera averti **au plus tard le 8 janvier 2026** personnellement par e-mail et/ou via les canaux officiels de Rombouts.

Si le gagnant ne répond pas dans les **7 jours calendriers** suivant la notification, Rombouts NV se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

6. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles fournies par les participants sont traitées exclusivement dans le cadre de ce concours, conformément au **Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679** et à la législation belge en matière de vie privée.

Les données ne seront conservées que pendant la durée nécessaire à la gestion du concours. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données via une demande écrite adressée à Rombouts NV.

Pour plus d'informations, consultez la **déclaration de confidentialité** de Rombouts sur : https://www.rombouts.com/be_fr/politique-de-confidentialite

7. RESPONSABILITÉ ET MODIFICATIONS

Rombouts NV ne peut être tenue responsable des défaillances techniques, problèmes de réseau ou erreurs lors de la transmission des données.

L'organisateur peut adapter ou annuler le contenu, la durée ou les conditions du concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans qu'aucune indemnité ne soit due aux participants.

En cas de fraude, d'abus ou de tromperie, Rombouts NV se réserve le droit d'exclure les participants concernés.

8. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent règlement et le concours sont soumis au **droit belge**.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à la **compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement d'Anvers** (ou du siège de Rombouts NV).

9. PUBLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement du concours est publié sur la page du concours :

<https://www.cherchezcachetdor.be/>

et peut y être téléchargé ou imprimé à tout moment.

